



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
2 décembre 2020
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement
Quatrième session
Genève, 25-27 janvier 2021
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Le règlement des problèmes systémiques : renforcer la cohérence et la concordance des politiques multilatérales en matière de financement, d'investissement, de commerce et de développement.
4. Ordre du jour provisoire de la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
5. Adoption du rapport de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.

II. Annotations

Point 1 Élection du Bureau

1. Conformément à l'usage, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement est invité à élire un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement souhaitera peut-être adopter l'ordre du jour provisoire figurant à la section I ci-dessus.
3. Il est proposé que la séance plénière d'ouverture de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts, qui débutera le lundi 25 janvier 2021 à 11 heures, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2 de l'ordre du jour provisoire) et aux déclarations liminaires. Pendant la séance plénière de clôture, le mercredi 27 janvier 2021, le Groupe intergouvernemental d'experts examinera, aux fins de leur adoption, le rapport de sa quatrième session, qui sera ensuite soumis au Conseil du commerce et du développement, et l'ordre du jour provisoire de sa cinquième session (points 4 et 5 de



l'ordre du jour), qui se tiendra en principe au dernier trimestre 2021, conformément à son mandat (TD/B(S-XXXI)/2, annexe IV, II.6).

4. Les autres séances seront consacrées à des débats de fond sur des questions relevant du point 3 de l'ordre du jour.

Documentation :

TD/B/EFD/4/1

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Le règlement des problèmes systémiques : renforcer la cohérence et la concordance des politiques multilatérales en matière de financement, d'investissement, de commerce et de développement

5. À sa troisième session, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a décidé qu'il débattrait, à sa quatrième session, du thème suivant : « Le règlement des problèmes systémiques : renforcer la cohérence et la concordance des politiques multilatérales en matière de financement, d'investissement, de commerce et de développement ».

6. Ce thème correspond au domaine d'intervention F du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, ainsi qu'aux sections III.F.1-5 des rapports du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. Il est dit dans le Programme d'action d'Addis-Abeba que le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, adopté en 2002, a mis en lumière « l'importance d'une amélioration continue de la gouvernance économique mondiale et du renforcement constant du rôle de premier plan de l'ONU pour promouvoir le développement, ainsi que l'importance de la cohérence et de la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux à l'appui du développement »¹. Le domaine d'intervention F s'inscrit dans le prolongement du Consensus de Monterrey, qui était centré sur les problèmes systémiques des architectures financière et commerciale internationales, et visait à promouvoir l'instauration d'un système commercial international favorable au développement, à garantir l'accès, à un coût abordable, aux technologies nécessaires à la transformation structurelle, et à atténuer la vulnérabilité à l'endettement et la vulnérabilité financière des pays en développement. Ces objectifs étaient sous-tendus par une large reconnaissance du fait que les principaux moteurs du développement et déterminants de la marge d'action des pays prenaient une dimension toujours plus mondiale et systémique, et que, dans une économie mondiale plus financiarisée, c'était tout particulièrement le cas pour les questions liées au financement du développement. Les États ont déclaré que, depuis la conférence de Monterrey, ils étaient de plus en plus conscients de la nécessité de tenir compte des défis économiques, sociaux et environnementaux, et de renforcer la cohérence des politiques dans les trois dimensions du développement durable². Outre qu'elle a engendré une instabilité financière persistante, notamment à la suite de la crise financière mondiale de 2008/09, l'hypermondialisation tirée par les activités financières a dessaisi des travailleurs encore largement soumis aux règles nationales d'une bonne partie de leur pouvoir de négociation au profit de détenteurs de capitaux de plus en plus apatrides, avec pour conséquences un creusement des inégalités de revenu et de patrimoine dans de nombreuses régions du monde, ainsi qu'un affaiblissement des structures de gouvernance économique mondiale, par exemple sous l'effet de la prolifération des accords bilatéraux d'investissement et des accords commerciaux bilatéraux ou régionaux. Dans les pays en développement, en particulier, la marge d'action des autorités nationales face aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux s'est réduite, tandis que le système multilatéral, de plus en plus fragmenté, s'est révélé peu apte à promouvoir l'élaboration et la mise en place de mesures

¹ A/RES/69/313, par. 103.

² Ibid.

cohérentes et collectives, ainsi que l'accroissement du financement de la transformation structurelle, dont l'objectif est à la fois de rendre l'économie mondiale plus respectueuse de l'environnement et de favoriser un développement inclusif, qui permette aux pays en développement de rattraper leur retard. Ce constat est encore plus frappant dans le contexte actuel de pandémie, et les appels en faveur d'une intensification des efforts déployés pour améliorer la coordination et la cohérence des politiques internationales, y compris au moyen de réformes institutionnelles, se sont faits toujours plus insistants et nombreux ces derniers mois.

7. À sa quatrième session, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement examinera ces questions et d'autres enjeux connexes en se fondant sur les questions d'orientation convenues pour cette session, qui sont les suivantes :

a) Par quelles réformes institutionnelles et par quelles améliorations de la coordination et de la cohérence des politiques peut-on combler les vides en matière de réglementation et remédier aux incitations discordantes dans le système financier, de manière à accroître la stabilité financière au service du développement à long terme et de la prospérité économique mondiale ?

b) Comment l'Organisation des Nations Unies peut-elle mieux aider à accroître le volume des ressources pour le développement et renforcer le filet de sécurité financière internationale ?

c) Quels sont les instruments et mécanismes nationaux, régionaux et multilatéraux qui peuvent le mieux contribuer à réduire la volatilité excessive des prix des produits de base et à promouvoir un régime de commerce et d'investissement favorable au développement qui facilite la mobilisation des ressources financières nationales dans les pays en développement ?

d) Comment élargir et amplifier la participation des pays en développement à la prise de décisions économiques et à l'établissement de normes au niveau international et mieux faire entendre leur voix ?

Documentation :

TD/B/EFD/4/2

Le règlement des problèmes systémiques : renforcer la cohérence et la concordance des politiques multilatérales en matière de financement, d'investissement, de commerce et de développement

Point 4

Ordre du jour provisoire de la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

8. Agissant en sa capacité d'organe préparatoire de la cinquième session, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement devrait approuver l'ordre du jour provisoire de sa session suivante, y compris la question de fond, qu'il devrait choisir dans le cadre des débats prévus au titre du point 3.

Point 5

Adoption du rapport de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

9. Sous l'autorité du Président de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts, un rapport sur les travaux de la session sera établi et soumis au Conseil du commerce et du développement. Le Groupe intergouvernemental d'experts souhaitera peut-être autoriser le Vice-Président-Rapporteur à établir la version finale du rapport après la clôture de sa quatrième session.

Les experts sont priés de soumettre au secrétariat de la CNUCED, dans les meilleurs délais, des contributions écrites relatives au point 3 de l'ordre du jour. Pour obtenir de plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Kristine Fitzpatrick (kristine.fitzpatrick@unctad.org), économiste au Service de la dette et du financement du développement de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED.
